

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal**Etude du préavis N°04/2017****Demande de crédit de CHF 69'000.-- TTC pour la reconstruction du collecteur "Ceinture Sud, N° 78" simultanément aux travaux de renaturation du Bief sur les Communes de Préverenges et Morges**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

MM.	Gloor Philipp, Préverenges	
	Golay Alain, Denges	
	Piguet Edmond, Vufflens-le-Château	
	Bruchez Pierre-André, Denges	
	Christophe Cartier, Ecublens	(excusé)
Mmes	Petoud Danièle, Ecublens	(excusée)
	Mélany Blanchard, Morges	Rapporteur

s'est réunie le mercredi 30 août à 18h30 à l'ERM sur convocation du bureau, pour l'examen du préavis précité.

Nous remercions Mmes Valérie Hüsler et Dominique Mathey, ainsi que MM. Tony Reverchon et Salvatore Guarna pour leurs explications complémentaires au préavis et d'avoir pris le temps de répondre à toutes nos questions lors de cette séance.

1. Présentation du préavis

Comme indiqué dans le préavis, l'ERM souhaite profiter des travaux de renaturation du Bief pour améliorer la capacité du collecteur actuel.

En effet, dans le cadre du nouveau tracé du Bief, le collecteur intercommunal "Ceinture Sud, N°78" est touché par les travaux et doit être reconstruit. Il est prévu dans le projet de le remplacer à capacité égale.

Cependant la capacité actuelle de ce collecteur est devenue insuffisante et a engendré déjà des inondations de surface dans ce secteur notamment sur la commune de Préverenges lors d'orages importants. Son déversoir est régulièrement contrôlé et nettoyé en fonction de la météo quand de fortes pluies sont annoncées.

2. Exposé des motifs

Une étude du bureau Hydrique a confirmé l'insuffisance de capacité du collecteur par rapport à la situation actuelle et future, et préconise un redimensionnement des tuyaux.

Le souhait de l'ERM est donc d'adapter le collecteur en profitant des travaux de renaturation du Bief pour réaliser cette amélioration, qui sera de toute façon à plus ou moins court terme inévitable. Profiter de cette occasion représente également un intérêt financier intéressant. En effet, la reconstruction à capacité égale est entièrement prise en charge dans le coût du projet de la renaturation du Bief, dès lors seule l'adaptation pour augmenter la capacité hydraulique du collecteur serait à la charge de l'ERM. Entreprendre ces travaux plus tard serait un non-sens au vu de la complexité que cela engendrerait et reviendrait à tripler le coût budgété actuellement.

3. Conclusion

Fondés sur ce qui précède, il nous paraît tout à fait judicieux financièrement et opportun de réaliser cette amélioration dans le cadre des travaux de renaturation du Bief, sachant qu'il sera nécessaire et inévitable d'adapter les conduites existantes de ce collecteur dans un futur proche. C'est donc à l'unanimité que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2017 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CHF 69'000. -- TTC**, pour la reconstruction du collecteur "Ceinture Sud, N°78" simultanément aux travaux de renaturation du Bief sur les Communes de Préverenges et Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Commission
Le Rapporteur

Mélany Blanchard, Morges

Morges, le 2 septembre 2017